



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Rapport de maintenance ANSSI-CC-2014/53-M01

IDeal PASS, version 2 - Application BAC

Certificat de référence : ANSSI-CC-2014/53

Paris, le 29 Novembre 2022

Le directeur général de l'Agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information

Guillaume POUPARD

[ORIGINAL SIGNE]



AVERTISSEMENT

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de cette nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

1 Références

[CER]	Rapport de certification ANSSI-CC-2014/53, IDeal PASS, version 2 - Application BAC, 22 juillet 2014.
[R-S01]	Rapport de surveillance ANSSI-CC-2014/53-S01, IDeal PASS, version 2 – Application BAC, 14 août 2015.
[R-S02]	Rapport de surveillance ANSSI-CC-2014/53-S02 IDeal PASS version 2 - Application BAC, 8 janvier 2021.
[MAI]	Procédure : Continuité de l'assurance, référence ANSSI-CC-MAI-P-01.
[IAR]	<i>ARES-Impact Analysis report</i> , référence FQR : 110 A0DB, issue 1, 10 avril 2022.
[RM-Lab]	<i>Maintenances- Task Report: ARES, ARES-R, EAGLE-V3, KIWI and PHENIX Maintenances</i> , référence LETI.CESTI.MNT.RT.001, version 1.1, 19 septembre 2022.
[SOG-IS]	<i>Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0</i> , 8 janvier 2010, Management Committee.
[CCRA]	<i>Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security</i> , 2 juillet 2014.

2 Identification du produit maintenu

Le produit objet de la présente maintenance est « IDeal PASS, version 2 - Application BAC » développé par la société MORPHO devenue aujourd'hui IDEMIA.

Le produit « IDeal PASS, version 2 - Application BAC » a été initialement certifié sous la référence ANSSI-CC-2014/53 (référence [CER]).

3 Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence [IAR]) mentionne que le changement de site suivant a été opéré :

- le site d'Osny est remplacé par le site de Courbevoie.

Le CESTI en charge de l'évaluation initiale a émis un rapport d'évaluation partielle (référence [RM-Lab]) pour réévaluer les composants d'assurance ALC impactés par l'évolution du cycle de vie du produit.

4 Fournitures applicables

Le tableau ci-dessous liste les fournitures, notamment les guides applicables au produit maintenu. La dernière colonne identifie l'origine de la prise en compte par l'ANSSI du document correspondant. En particulier, [R-M01] référence la présente maintenance.

[GUIDES]	<i>Preparative Procedure for IDealPass_V2N</i> , référence 2013_1000001952, version 6, 4 juillet 2014.	[CER]
	<i>Operational User Guidance IDealPass_V2N</i> , référence 2013_1000001953, version 2, 20 janvier 2014.	[CER]
[ST]	Cible de sécurité de référence pour l'évaluation : - <i>Security target for IDeal PASS V2 BAC application</i>, version 5.0.0, référence 0000094728, 13 décembre 2012. Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation : - <i>Security target LITE for IDeal PASS V2 BAC application</i>, version 5.0.0, référence 2014_0000001657, 13 décembre 2012.	[CER]
[CONF]	<i>IDEAL_PASS_V2N software Release Sheet</i> , référence 2014_0000000603, version 7, 4 juillet 2014.	[CER]

5 Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact mineur.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée.

6 Reconnaissance du certificat

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puce et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7 lorsque les dépendances CC sont satisfaites. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

¹ La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.eu.

L'accord « *Common Criteria Recognition Arrangement* » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs.

La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



² La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.